



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 02 mai 2024

Publié le : 10/05/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h21 et levée à 20h32

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT,

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote : Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à M. Nicolas BODIN

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 28 mars 2024, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

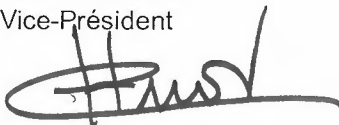
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

M. Daniel HUOT
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 28 mars 2024

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer. Je vous propose d'aller assez vite si vous en êtes d'accord, parce qu'avec la visio, ce n'est jamais simple. Christophe LIME voudrait d'abord vous donner une information.

M. LIME.- Nous avons été informés cet après-midi que sur une de nos artères, nous avons une possible pollution de l'eau. Ne me demandez pas le nom de la bactérie, mais elle peut causer des problèmes d'indigestion. En principe de précaution, nous avertissons les dix maisons, les dix familles à qui nous demandons de ne plus consommer l'eau. Pascal BRENIÈRE et le Maire sont avertis. Nous distribuons de l'eau en bouteille et nous reconstrôlerons demain matin pour savoir si cela vient de nous. Il semblerait qu'il y a un restaurant juste à côté où quelqu'un a été malade à midi. Nous ne sommes pas sûrs que cela vienne de nous, mais c'est un secteur que nous surveillons avec beaucoup d'attention, secteur avec une longueur de tuyaux importante, peu de maisons, peu de consommation, donc des pollutions éventuelles.

Je voulais vous tenir informés assez rapidement. Nous avons pris toutes les précautions même si cela ne vient pas de nous pour éviter d'avoir un tel contrôle. Le responsable de secteur a aussi été averti dans l'après-midi. Je voulais vous donner cette information, car cela peut ressortir dans la presse. Je préfère donc vous tenir informés. Nous aurons des analyses demain matin pour savoir s'il y a suspicion de pollution concernant notre eau.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette information. C'est important, mais nous devons informer la presse pour que tout soit bien clair. Merci encore.

S'adressant à M. BAULIEU. Je te propose de lancer le PowerPoint. Veux-tu faire une introduction ou y allons-nous directement ?

M. BAULIEU.- Par quoi commences-tu ? Directement par le budget ? Je pense que Pascal BRENIÈRE doit être dans les parages. Normalement, conformément à ce qui avait été dit, nous n'avions pas prévu de passer le diaporama en Bureau, mais de le passer en Conseil.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. Nous allons donc commencer par le volet décisionnel.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous proposons de désigner Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance.

Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024, avez-vous des propositions, des suggestions ou des commentaires ? Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,

- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 15 février 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Mars 2024)

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions sur ce dossier ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 2 802 093,55 €, par la SCI la Combe du Four pour 2 667 590,70 €, par ICF Nord Est SA D'HLM pour 2 120 001,50 €, par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 295 301,50 € et pour LOGE.GBM pour 1 003 305,00 € soit un montant total de 8 888 292,25 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

3. Protocole RGPD entre SUEZ Eau France, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue et GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention Protocole RGPD entre SUEZ Eau France, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue et GBM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Protocole annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Tourisme – Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des suggestions, questions, propositions ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 500€ à l'Université de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès » Conférence annuelle internationale STARS EU».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

5. Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté pour l'organisation des 14èmes Rencontres Technologiques Européennes durant le salon MICRONORA 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ?

M. LIME.- J'ai une nouvelle. Vous savez que nous nous étions engagés au titre du SYM (Syndicat Mixte de Micropolis), propriétaire des bâtiments, à refaire toute l'étanchéité sur toute la partie qui n'était pas réalisée, et MICRONORA menaçait de partir si cela n'était pas fait. Nous avons eu un Comité du SYM mardi dernier. Nous avons attribué le marché à la société SMAC qui s'est engagée à réaliser tous les travaux avant le salon MICRONORA 2024. Nous tenons nos engagements sur un certain nombre de choses et nous tenons les aspects financiers même si les prix ont été un peu plus importants que ce que nous avions pu prévoir suite à une première estimation en 2020.

Pour ceux qui suivent les chantiers, vous savez que depuis 2020, cela a fortement augmenté. Nous avons l'épure financière pour pouvoir le faire au titre du SYM grâce au versement de 200 000 € de la Ville de Besançon avant le transfert, 200 000 € du Conseil Départemental, 200 000 € de la Région et 25 ou 30 000 € de la Chambre d'Agriculture. Je remercie toutes ces structures, car elles n'étaient pas obligées de le faire. Je vais sûrement réinterpeler le président du MICRONORA, puisque nous nous étions engagés à faire les travaux à la condition qu'il reste en 2024, 2026 et 2028. Je fais grandement confiance au président, mais pas obligatoirement à toute la structure. Je le dis gentiment, car les rapports que nous avons pu avoir peuvent être un peu conflictuels de temps en temps sur des menaces qui peuvent concerner plus la société de MICRONORA que son président.

Je pense qu'il est important que nous gardions MICRONORA, qu'il est indispensable que nous gardions cette structure sur Besançon. Nous avons donc fait tout ce sur quoi nous nous étions engagés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces informations. Je ne sais plus si j'avais soumis au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

C'est important, car l'idée est d'animer de plus en plus MICRONORA autrement, qu'il soit plus dans la ville, en interaction avec nos équipements pour donner une autre dimension au salon.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la CCIR Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de la 14ème édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Open Business CCI 70.25 – Participation de Grand Besançon Métropole Avenant à la Convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a déjà eu une première étape. C'est tout un programme. Je ne sais pas si vous avez des questions. S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € TTC à la CCI 70-25 pour l'organisation des deux Open Business organisés à Besançon en mars et mai 2024,**
- **autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°1 de la Convention avec la CCI 70-25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Enseignement Supérieur et Recherche – Subvention à l'université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses Victor-Hugo – 2024-2025

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (2) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 14 050 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

8. Enseignement supérieur et Recherche Subvention à ESN Besançon – Projet « Ça me dit l'International » - 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association ESN Besançon au titre de son projet « Ça me dit l'International ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Soutien 2024 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 391 € pour le déploiement du dispositif H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Contrat de Ville 2024-2030 – Programmation Appel à projets 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons eu une présentation par Marie. Il s'agit maintenant de l'appel à projets. S'il n'y a pas de question particulière, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 160 subventions pour les montants suivants :**
 - **1 500 € à l'échiquier Bisontin**
 - **1 000 €, 500 € à Planoise Valley**
 - **2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté**
 - **1 000€, 2 000€, 1 000€, 1 500 €, 1 000€, 9 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente**
 - **700 € à l'Union Départementale des associations familiales (UDAF)**
 - **4 000 € et 50 000 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs**
 - **1 700 € à Tinternet et Cie**
 - **1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB)**
 - **1 000 € à Coccinelle**
 - **2 000 € et 500 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA)**
 - **2 500 € à la Compagnie un château en Espagne**
 - **1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ)**
 - **17 000 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire**
 - **10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV)**
 - **4 000 € à l'Association de Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)**
 - **1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon**
 - **500 € à la Française de Besançon**
 - **2 500 €, 750 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 1 500 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils**
 - **1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan**
 - **1 500 €, 500 € et 2 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)**
 - **2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP)**
 - **1 800 € à Groupement des jeunes Doubs centre foot (GJDCF)**
 - **500 € à la Société La Saint Claude**
 - **1 000 € au Comité Départemental UFOLEP 25**
 - **2 000 € à Promo Sport Judo (PSB)**
 - **1 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB)**
 - **3 000 €, 2 000 €, 7 500 € et 11 000 € pour le Club sauvegarde Karaté**
 - **750 € et 500 € pour le Besançon Université Club Escrime (BUC)**
 - **1 000 € pour le Volant Bisontin (VB)**
 - **500 € pour Doubs Sud Athlétisme**
 - **500 € et 500 € pour l'Association sportive des PTT (ASPTT)**
 - **1 000 € pour le DOJO Franc-Comtois**
 - **1 000 € pour la Besançon Boxe Anglaise (BBA)**
 - **2 000 € pour le Groupe PSL**
 - **1 000 € pour Palente Besançon Handball**
 - **500 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP)**
 - **800 € pour Besançon Club Planoise Lutte**
 - **1 000 € pour le Squash Club Vesontio**
 - **1 000 € et 1 000 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB)**
 - **3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque**
 - **1 500 € pour Côté cour**
 - **1 500 € et 1 600 € pour l'Association Na**
 - **4 000 € pour MOVO**
 - **4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM)**
 - **1 000 € sur Porte-avions**
 - **6 000 € et 10 000 € pour l'Association Juste ici**
 - **1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC)**
 - **1 000 € sur l'Association Supersenor**
 - **500 € sur le Studio composition immersion musicale éducative et scénique (S.C.I.M.E.S.)**
 - **2 000 €, 1 800 € et 1 500 € sur l'ASEP Besançon**
 - **3 000 € sur la Compagnie du Colibri**
 - **2 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)**

- 1 000 € sur l'AC Besançon
 - 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC)
 - 15 000 € et 10 872 € sur l'Association Julienne Javel
 - 1 500 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes
 - 1 000 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev)
 - 2 000 € sur l'Association Croqu'livre
 - 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD)
 - 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est
 - 800 € sur la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme section de Besançon (LICRA BESA)
 - 1 000 € et 3 000 € sur radio Sud Besançon
 - 3 000 € sur Tambour Battant
 - 1 500 € sur la Passerelle de Planoise
 - 500 € et 2 500 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM)
 - 1 000 € sur l'Association Maison, Architecture Franche-Comté
 - 1 500 € sur Les Manivelles
 - 1 200 € et 1 200 € sur l'Association de Palente
 - 1 000 € sur M'Talents
 - 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S)
 - 5 000 €, 3 000 € et 9 000 € sur l'Association Miroirs du Monde
 - 2 000 € sur Radio Campus Besançon
 - 2 000 € sur Reflet sur le monde
 - 2 500 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP)
 - 77 198 €, 10 000 €, 3 000 € et 3 000 € sur BGE Franche-Comté
 - 7 000 €, 2 500 €, 12 500 € et 4 000 € sur la Roue de Secours
 - 11 100 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services
 - 4 626 € sur Avili 25 Sinéo
 - 20 543 € sur Besançon Tout Travaux (BTT)
 - 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet
 - 8 254 € sur Tri Quingey
 - 9 445 € sur Association Jean Eudes
 - 14 869 € sur CDEI
 - 21 256 € sur Intermed
 - 1 400 € sur Limpio
 - 8 135 € sur API 25
 - 53 000 € sur Régie des quartiers
 - 5 000 €, 18 617 €, 5 000 €, 3 000 €, 3 500 € et 7 500 € sur le Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux
 - 27 000 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi
 - 15 000 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils
 - 15 000 € sur Ecole de production de Besançon (EPB)
 - 1 915 € sur Indibat
 - 10 708 € sur Ariq BTP
 - 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté
 - 2 000 €, 6 000 €, 29 116 € et 1 500 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon
 - 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi)
 - 7 500 € à Arc-en-ciel
 - 444 € sur le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
 - 1 000 € sur RB Entertainment
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

11. Contrat de Ville – Subventions à l’Antenne Petite Enfance et à Loge.GBM

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l’attribution de 5 subventions pour les montants suivants :
 - o 1700 €, 800 €, 1400 € et 3500 € à l’Antenne Petite Enfance,
 - o 23 771 € à Loge.GBM.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la/les convention(s) annexée(s) au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

12. Fonds Développement durable : Attribution d’une subvention à l’association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne-Franche-Comté dite «Tiers lieux BFC » pour la réalisation et la diffusion de podcasts autour de la notion de tiers-lieux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l’attribution d’une subvention de 1 783 € à l’association de préfiguration du réseau des tiers-lieux en Bourgogne Franche-Comté pour son projet de réalisation et de diffusion de podcasts visant à promouvoir les tiers-lieux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Projet de M. ACHARD sur la commune de Marchaux Chaudfontaine – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu’annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu’annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de M. ACHARD,

- l’exonération de la part intercommunale de taxe d’aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l’affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l’article L.332-11-4 du code de l’Urbanisme,
- la signature de la convention avec M. ACHARD ou la société le représentant et de la commune de Marchaux Chaudfontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Projet de groupe scolaire sur la commune de Saint-Vit – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Aménagement de la zone UE sur la commune de Serre-les –Sapins – convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la commune de Serre-les-Sapins aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la commune de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 14 subventions à ces associations pour un montant total de 54 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 7 000 € à l'association européenne du Festival de Caves ;
- 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- 9 000 € à l'association Juste Ici ;
- 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- 3 500 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives ;
- 8 000 € à l'association Orgue en Ville ;
- 1 500 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- 1 500 € à l'association Tétraktys ;
- 1 000 € à l'association Divague ;
- 2 000 € à l'association Hors Saison(s) ;
- 1 000 € à l'association La Vélo Scène.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Fonds d'aide aux écoles de musique : Attribution des subventions 2024, inférieur ou égales à 23 000 €

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2024 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 24 237 €, à savoir :
 - 3 630 € à Auxon Music,
 - 2 565 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 484 € à l'ASEP,
 - 3 350 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 12 208 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Anne VIGNOT
Maire de Besançon